

Le première quinzaine était telle que celle mentionnée dans la déposition de M. Cherlebois.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Je, soussigné, certifie que la présente déposition est la reproduction fidèle de mes notes sténographiques.

(Signé)

AUGUSTE EDGE.

Sténographe

Le onzième jour de juillet mil-huit-cent-quatre-vingt-huit (1888).

BABYLAS VAILLANCOURT de la cité de Québec, peintre décorateur étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Q.—Vous avez déjà tenu boutique pour vous même ?

R.—Oui, M.

Q.—Vous avez passé au feu l'année dernière, n'est-ce pas ?

R.—Oui, M.

Q.—Au commencement du mois d'août mil-huit-cent-quatre-vingt-sept (1887) vous étiez sans emploi ?

R.—Oui, M.

Q.—Vous vous rappelez d'avoir travaillé à la maison de Monsieur Lemieux ?

R.—Oui, M.

Q.—A quelle date ?

R.—Au commencement d'août.

Q.—Jusqu'à quelle date ?

R.—Jusqu'à la première semaine de Septembre.

Q.—Vous avez fini de travailler chez Monsieur Lemieux, un samedi ?

R.—Oui, Monsieur.

Q.—C'est vous qui aviez les clés ?

R.—C'est moi qui fermait les portes et qui avait les clés, qui prenait les clés.

Q.—Dans ce temps là, le frère de monsieur Lemieux, monsieur Pierre Lemieux travaillait aux bâtisses du Parlement ?

Q.—Et le matin, en s'en allant à l'ouvrage, le midi pendant l'heure des repas, et le soir, après l'ouvrage en revenant de l'ouvrage, il arrêtait journellement chez monsieur Lemieux ?

R.—Oui, M.

Q.—POUR VOIR LES TRAVAUX FAITS, PRENDRE LE TEMPS DES HOMMES ET RECEVOIR LES COMMANDES POUR MATÉRIAUX, PEINTURES ET AUTRES CHOSES DE VOUS ?

R.—Oui, M.

Q.—Pendant que vous avez travaillé chez monsieur Lemieux, ce dernier vous a-t-il en diverses circonstances donné de l'argent pour matériaux peintures et autres ?

R.—Oui, il m'a donné ordre pour aller acheter des matériaux chez monsieur Léonard.

Q.—Chez monsieur Tardivel, aussi ?

R.—Oui, M.

Q.—Combien monsieur Lemieux, avocat, vous a-t-il donné ?

R.—Il m'a donné de l'argent plusieurs fois.

Q.—Vous a-t-il donné une centaine de piastres, de quatre-vingt à cent piastres (\$80.00 à \$100.00) ?

R.—A peu près cela.

Q.—MAINTENANT LES GAGES DES HOMMES VOUS ONT ÊTE PAYÉS TOUS LES SAMEDIS OU TOUS LES QUINZE JOURS ?

R.—Tous les quinze jours.

Q.—N'est-il pas vrai que tous les samedis, Monsieur Lemieux demandait à son frère le montant des gages des hommes, pour être payés le soir ?

R.—J'en ai eu la connaissance plusieurs fois ?

Q.—La plupart du temps ?